

Lettre d'autorisation (Procuration)

Seul le propriétaire de l'immeuble visé par la demande peut signer un permis de construction, captage d'eau, installation septique, lotissement, déplacement et/ou un certificat d'autorisation. Le propriétaire peut cependant mandater une autre personne à signer en son nom à l'aide d'une procuration écrite ou du formulaire suivant. La procuration écrite ou le formulaire devra accompagner la demande. Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie) ou qu'il s'agit d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne pour la signature doit être adoptée à cet effet.

LETTRE D'AUTORISATION (PROCURATION)	
Monsieur, Madame,	
_____	autorise _____
<i>(Propriétaire)</i>	<i>(Délégué(e))</i>
à prendre et à signer le permis ou certificat requis auprès de la Municipalité de Grand-Remous	
pour l'adresse suivante _____	
<i>(Adresse)</i>	
_____	_____
<i>Signature du propriétaire</i>	<i>Date</i>